

En cas de litige

Vous constatez que la location ne correspond pas au descriptif.

Vous avez été victime de **"publicité mensongère"**.

Différentes possibilités s'offrent à vous :

- Si le loueur vous a fourni des **renseignements manifestement inexacts**, vous pouvez exiger au minimum le remboursement du total des sommes versées à condition de ne pas occuper les lieux.
- Si la location présente des **vices non signalés** qui empêchent un usage paisible, le loueur doit vous indemniser du préjudice subi. Dans une telle situation un constat des lieux établi par huissier à vos frais est souhaitable au cas où aucune entente amiable n'est possible. Si vous voulez malgré tout occuper le logement, demandez une diminution du prix.
- Si vous désirez entamer une **action en justice**, n'hésitez pas à demander conseil à une **association de consommateurs**.
Pour éviter la répétition des déconvenues, prévenez le syndicat professionnel auquel adhère éventuellement le loueur et l'office de tourisme local.

ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

Le Centre Technique est géré par 18 associations de consommateurs départementales agréées de l'île de France.

ADEIC	Association de Défense, d'Éducation et d'Information des Consommateurs 3 rue de la Rochefoucauld - 75009 PARIS - Tél: 01 44 53 73 93 site : www.adeic.asso.fr
AFC	Association Familiale Catholique - 5/7 rue Pierre Gourdault 75013 PARIS - Tél et Fax : 01 45 85 07 27 mail : afc.federation.paris@wanadoo.fr
AFOC	Association Force Ouvrière Consommateurs 131, rue Damrémont - 75018 PARIS Tél : 01 53 01 61 28/29/33 - Fax : 01 53 01 61 45
ALLDC	Association Léo-Lagrange pour la Défense des Consommateurs 153, avenue Jean-Lolive - 93695 PANTIN Cedex Tél. : 01 48 10 65 82/65 - Fax : 01 48 10 65 71 leo-lagrange.consom@wanadoo.fr - www.leolagrange-conso.org
ASSECO-CFDT	Association Etudes et Consommation de Seine St Denis Bourse du Travail - Place de la Libération - 93016 BOBIGNY Cedex - Tél : 01 48 96 35 05
CDAFAL	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de PARIS - 4 rue Giffard - 75013 PARIS - Tél : 01 45 84 50 39 Fax : 01 45 82 28 06 - mail : cdafal75@libertysurf.fr
CGL	Confédération Générale du Logement - Union Régionale Ile de France - 14 rue Frédéric Lemaître - 75020 PARIS Tél : 01 43 66 49 11 - Fax : 01 43 66 67 29
CIF	Consommateur Ile de France - 6 rue Béranger - 75003 PARIS Tél : 01 42 80 96 97
CLCV	Consommation Logement Cadre de Vie Ile de France 29 rue Alphonse Bertillon - 75015 PARIS - Tél : 01 45 31 98 95 site : www.clcv.org
CNL	Confédération Nationale du Logement et CNL IDF 8 rue Mériel - BP 119 - 93104 MONTREUIL Tél : 01 48 57 04 64 - Fax : 01 48 57 28 16 - cnl@lacnl.com
CSF	Confédération Syndicale des Familles 53 rue Riquet - 75019 PARIS - Tél : 01 44 89 86 80 Fax : 01 40 35 29 52 - site : www.perso.wanadoo.fr/c.s.f
FF	Familles de France - 28 Place St Georges - 75009 PARIS Tél : 01 44 53 45 90 - Fax : 01 45 96 07 88 site : www.familles-de-france.asso.fr
FNAUT	Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports 32, rue Raymond-Losserand - 75014 PARIS - Tél : 01 43 35 02 83 site : www.perso.wanadoo.fr/fnaut
FR	Familles Rurales - 13 rue Edouard-Vaillant 77390 VERNEUIL L'ÉTANG - Tél : 01 64 06 13 76
INDECOSA CGT	Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés - 263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL Cedex Tél : 01 48 18 84 26 - Fax : 01 48 18 84 82
ORGEÇO	Organisation Générale des Consommateurs 6, square Couperin - 77000 MELUN - Tél : 01 64 64 02 33
UFC QUE CHOISIR	Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir - Ile de France 8 rue de Jouy - 75004 Paris - Tél : 01 42 74 54 42 site : www.ufcquechoisir-iledefrance.org
UFCS	Union Féminine Civique et Sociale - 6 rue Béranger 75003 PARIS - Tél : 01 44 54 50 54 - Fax : 01 44 54 50 66 site : www.ufcs.org

Les adresses départementales ainsi que celles des associations locales peuvent vous être adressées sur demande au CTCRC.

AVRIL 2006

IMP. CHAUMONT RC PARIS B 612 019 646

LES LOCATIONS SAISONNIÈRES

- Où se renseigner
- Précautions à prendre
- Le contrat
- En cas de litige



Centre Technique Régional de la Consommation

6, rue de Chantilly - 75009 Paris - M° Poissonnière
Téléphone : 01 42 80 96 99 - Fax : 01 42 80 96 96
E-mail : c.t.r.c-idf@wanadoo.fr
Site internet : www.ctcrc-idf.asso.fr

Où se renseigner

Pour trouver une **location de vacances**, vous pouvez toujours éplucher **les petites annonces** des quotidiens ou faire confiance à **vos relations**. D'autres moyens sont possibles.

- Vous mettre en relation avec les **Syndicats d'Initiative** et les **Offices de Tourisme** de la région dans laquelle vous souhaitez vous rendre. Ceux-ci vous enverront la liste des meublés disponibles.
- Vous rapprocher des onze **maisons régionales** www.maisonsregionales.com. En plus des informations touristiques classiques, elles pourront vous proposer des locations.
- Consulter les sites des **agences immobilières** ou ceux des organismes proposant des **résidences locatives**.
- Internet vous offre de nombreuses possibilités. Une réservation par Internet ne vous donne pas de délai de rétractation.

Précautions à prendre

Avant la conclusion d'un contrat de location, un **état descriptif** du logement et le **mode de réservation** choisi doivent être remis.

- **L'état descriptif du logement** détaille la location et sa situation. Si le descriptif n'est pas assez précis, vous pouvez demander à le faire compléter. Le prix et les modalités de paiement doivent être précisés.
La loi permet que le versement du solde soit demandé un mois avant la remise des clés.
- Pour garantir la réservation on vous réclamera des **arrhes ou un acompte**.
 - **Les arrhes :**
 - si vous changez d'avis : vous les perdez.
 - si le propriétaire annule, vous êtes remboursé du double.
 - **Un acompte :**
 - vous êtes définitivement engagé. Si vous vous désistez, vous devrez payer le prix total de la location.

Pour réserver, on verse en général **25% du prix de la location**. Des frais concernant les prestations supplémentaires (électricité, ménage, etc ...) sont en sus du prix de la location.

Le contrat

Le **contenu du contrat**, de l'**état des lieux**, du **dépôt de garantie**, de l'**assurance responsabilité civile** et de l'**annulation** éventuelle de la location sont essentiels.

- Un **contrat** daté, signé par chacune des parties est vivement recommandé. Il peut se présenter sous forme d'imprimé en deux exemplaires.
Lisez le attentivement.
- La souscription d'une assurance complémentaire peut être demandée. Votre multirisque habitation possède peut-être cette extension.
- Il peut vous être demandé un **dépôt de garantie** (celui-ci doit être inscrit dans le contrat).
Il vous est conseillé de réclamer un reçu.
- A l'arrivée, un **état des lieux** est conseillé. Il doit être écrit et précis, et signé par les deux parties.
- En cas de mauvaise surprise à l'arrivée, protestez immédiatement auprès du loueur par écrit.